

Conditions relatives aux frais d'API

Les présentes Conditions relatives aux frais d'API (« Conditions relatives aux frais d'API ») s'appliquent uniquement aux marchés qui ont reçu une notification écrite préalable de FareHarbor concernant l'introduction de certains frais décrits ci-dessous (« Marchés applicables »), et sont convenues entre

- I. l'entité juridique/la personne soumise à la vérification « Connaître sa clientèle » (« Prestataire ») effectuée par FareHarbor et/ou le prestataire de paiement concerné ; et,
- II. FareHarbor B.V., une société à responsabilité limitée immatriculée aux Pays-Bas (« FareHarbor »).

Dans les présentes Conditions relatives aux frais d'API, FareHarbor et le Prestataire sont parfois désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties ».

1. Cadre contractuel

1.1. **Conditions de service destinées aux Prestataires.** Dans les Marchés applicables, les présentes Conditions relatives aux frais d'API s'ajoutent aux Conditions de service destinées aux Prestataires et en font partie intégrante. Lesdites Conditions de service peuvent être modifiées de temps à autre et sont disponibles au lien suivant : <https://fareharbor.com/legal/tos/providers/>, ou toute URL lui succédant ou de remplacement que FareHarbor peut indiquer (« CS des Prestataires »). Plus précisément, les conditions générales d'utilisation contenues dans les présentes établissent les modalités relatives aux Frais d'API facturés par FareHarbor aux Prestataires sur les Marchés applicables, s'appliquent auxdits Frais et les régissent, comme décrit à la section 1.4(a)(ii) des CS des Prestataires.

1.2. Définitions

- a. « Réservation par API » désigne une Réservation effectuée via des sites Internet tiers et reçue par le biais de ces sites lorsqu'ils communiquent le Contenu du Prestataire et les Données de

réservation avec le Service par le biais d'une interface de programmation d'application (« API ») gérée par FareHarbor.

- b. « Date d'activité API » désigne le jour où le Prestataire fournit les services d'activité à un client, comme spécifié dans la Réservation par API applicable, c'est-à-dire le jour où l'activité a lieu.
- c. « OTA » désigne une agence de voyage en ligne, c'est-à-dire des sites Internet tiers autorisés par le Prestataire sur lesquels les utilisateurs finaux peuvent effectuer des Réservations par API pour des visites et des activités proposées par le Prestataire.
- d. « Grille tarifaire de l'OTA » désigne le document source disponible dans le Système de réservation en ligne du Prestataire qui établit les Tarifs d'activité pour les Réservations par API.
- e. Tous les autres termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans les CS des Prestataires.

2. Services d'API

2.1. **Frais.** Le Prestataire s'engage à payer les Frais d'API de FareHarbor pour les services fournis par FareHarbor au Prestataire, en particulier la facilitation des Réservations par API via l'API de FareHarbor (« Service d'API »). Les Frais d'API seront encourus à la Date d'activité API et dus conformément aux modalités de facturation et de paiement décrites à la section 5.

2.2. **Garanties de FareHarbor.** FareHarbor déclare et garantit qu'elle exécutera le Service d'API en temps opportun, de manière professionnelle et dans les règles de l'art. Nonobstant ce qui précède, le Service d'API est fourni « en l'état » et sans garantie d'aucune sorte, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou d'absence de contrefaçon, qui sont toutes expressément exclues par les présentes.

3. Obligations du Prestataire

3.1. **Exactitude des tarifs.** Le Prestataire convient qu'il est seul responsable de l'exactitude des Tarifs d'activité indiqués dans la ou les Grilles tarifaires de l'OTA.

3.2. **Mises à jour des tarifs.** Le Prestataire convient qu'il est tenu de mettre à jour régulièrement les Tarifs d'activité indiqués dans la ou les Grille(s) tarifaire(s) de l'OTA.

3.3. **Incohérences.** Le Prestataire convient que si le Tarif de l'activité indiqué sur la ou le(s) Grille(s) de l'OTA est supérieur au tarif réel indiqué sur l'OTA, FareHarbor facturera les Frais d'API sur la base du Tarif de l'Activité indiqué dans la ou les Grille(s) tarifaire(s) de l'OTA. Pour éviter les surfacturations, les Prestataires sont tenus de s'assurer de l'exactitude de la ou des Grille(s) tarifaire(s) de l'OTA.

4. Calcul des Frais d'API

4.1. **Base de calcul.** Le Prestataire reconnaît et accepte que FareHarbor calculera les Frais d'API sur la base des tarifs indiqués dans la ou les Grille(s) tarifaire(s) de l'OTA.

4.2. **Erreur de tarif.** Dans le cas où le Tarif de l'activité indiqué sur la ou les Grille(s) tarifaire(s) de l'OTA est inférieur au Tarif de l'activité indiqué sur le site de l'OTA applicable, FareHarbor peut facturer les Frais d'API sur la base du Tarif de l'activité indiqué sur le site de l'OTA applicable. Le Prestataire s'engage à ne pas indiquer sciemment ou délibérément des Tarifs d'activité inférieurs dans la ou les Grille(s) tarifaire(s) de l'OTA.

4.3. **Incitations à une tarification précise.** Le Prestataire reconnaît et accepte que l'absence de Tarifs d'activité précis sur la ou les Grille(s) tarifaire(s) de l'OTA peut entraîner des frais supplémentaires et la résiliation potentielle de l'accès du Prestataire à l'API de FareHarbor. FareHarbor transmettra au Prestataire un préavis raisonnable avant l'introduction de tous frais supplémentaires ou la résiliation de l'accès à l'API FareHarbor.

5. Paiement et encaissement

5.1. **Facturation.** FareHarbor émettra une facture au Prestataire pour les services fournis en vertu des présentes Conditions relatives aux frais d'API au plus tard dix (10) jours après la fin de chaque mois civil (« Facture des frais d'API »). Les Réservations par API figurant sur chaque Facture des frais d'API incluront toutes les Dates d'activité API du mois civil précédent.

5.2. **Date de paiement.** Sauf accord contraire mutuel par écrit, le Prestataire s'engage à effectuer et autorise FareHarbor à initier le

paiement du montant indiqué sur la Facture des frais d'API au plus tard dix (10) jours après la date à laquelle la Facture des frais d'API est émise au Prestataire en utilisant les moyens décrits à la section 5.3 ci-dessous.

5.3. Moyens de paiement. Le Prestataire reconnaît et accepte qu'en plus du virement SEPA, du débit ACH et de toutes les cartes de paiement enregistrées, FareHarbor peut utiliser d'autres moyens pour collecter les Frais d'API (impayés), y compris, mais sans s'y limiter, les paiements futurs détenus sur le compte PSP applicable du Prestataire.

5.4. Défaut de paiement. Si le Prestataire désactive le prélèvement automatique SEPA, le Débit ACH, supprime toutes les cartes de paiement enregistrées ou ne procède pas au paiement des Frais d'API dus à FareHarbor pour toute autre raison, le Prestataire autorise FareHarbor à collecter les Frais d'API dus à FareHarbor via les moyens décrits à la section 5.1 ci-dessus.

5.5. Remboursements. Le Prestataire reconnaît et accepte que FareHarbor ne remboursera pas les Frais d'API lorsque la facture émise est basée sur les Tarifs d'activité indiqués dans la ou les Grille(s) de l'OTA du Prestataire, même si le Prestataire met à jour lesdits Tarifs d'activité à une date ultérieure.

5.6. Modifications apportées à la Réservation par API. Le Prestataire reconnaît et accepte que toutes les modifications, les mises à jour, les annulations ou toute autre modification liée aux Réservations par API doivent être effectuées avant la fin du mois civil au cours duquel les activités liées aux Réservations par API ont eu lieu.

5.7. Modifications tardives. Le Prestataire reconnaît que toute modification apportée aux Réservations par API après le mois civil de la Date d'activité API applicable ne sera pas reflétée sur la Facture des frais d'API pour le mois civil correspondant. Le Prestataire sera alors tenu de payer l'intégralité du montant indiqué sur la Facture des frais d'API.

6. Modifications

a. Modification des conditions. FareHarbor se réserve le droit de modifier ou d'amender les présentes Conditions relatives aux frais d'API à tout moment. En cas de modification ou d'amendement, FareHarbor fournira au Prestataire un préavis raisonnable, au moins 15 jours à l'avance. Toute modification des présentes Conditions relatives aux frais d'API entrera en vigueur à la date indiquée dans le préavis de FareHarbor.

Si le Prestataire s'oppose à l'une des modifications apportées aux Conditions relatives aux frais d'API, il doit cesser d'utiliser l'API FareHarbor et d'y accéder dans le but de recevoir des Réservations par API. L'acceptation continue par le Prestataire des Réservations par API après toute modification apportée aux présentes Conditions relatives aux frais d'API vaudra acceptation par le Prestataire des Conditions relatives aux frais d'API dans leur version modifiée.